



Syndic de copropriété

Par **Azur Paradis**, le **27/09/2020** à **16:35**

Bonjour,

Je viens d'acheter un garage dans une résidence au 2ème sous-sol, le syndic ne veut pas me délivrer un vigik pour que je rentre par la porte de l'immeuble, les copropriétaires ont votés que toutes personnes n'ayant pas d'appartements ne peuvent rentrer par la porte. Cela est-il légale? dois-je payer les charges de l'ascenseur alors que je n'y ai pas droit?

Merci de votre réponse.

Cordialement

P.R

Par **Visiteur**, le **28/09/2020** à **09:15**

Bonjour

Généralement, pour accéder au second sous-sol, par l'intérieur, s'il existe un ascenseur, une quote part des charges afférente vous est normalement attribuée. Seul les personnes pour lesquelles l'ascenseur n'est d'AUCUNE utilité peuvent en être exonérées.

Par **Azur Paradis**, le **28/09/2020** à **10:56**

Bonjour,

Que dois-je faire si le syndic ne veut pas me délivrer un vigik de porte de l'immeuble pour emprunter l'ascenseur et accéder à mon garage.

En plus il me réclame les charges de l'ascenseur.

Aujourd'hui je descends par la rampe.

Merci

Cdt

P.R